

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 mars 2017

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 mars 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 janvier 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Fixation de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2017

Maintien à l'unanimité de la surtaxe d'assainissement sans augmentation.

Sur la consommation : 0,9292€ HT/m³

Sur l'abonnement : 5,05 € HT.

2. Remplacement du photocopieur de la mairie

Accord unanime pour remplacer l'actuel photocopieur par un nouveau possédant un module pliage (bulletin municipal) et agrafage. Le montant annuel de location/entretien/fourniture de toner sera équivalent au montant actuel résultant du forfait trimestriel plus les facturations des dépassements de forfait. Le nombre de photocopie couleur du forfait passera de 5000 à 6250 de façon à ce qu'il n'y ait plus de dépassement.

3. Fixation de la durée d'amortissement des travaux d'Eclairage Public

Vu l'allongement des durées d'amortissement possibles, unanimité pour décider que les travaux d'Eclairage Public seront amortis sur une période de 30 ans.

Questions diverses

- a) Personnel communal : deux contrats aidés trouveront leur terme cette année : celui d'un agent travaillant à l'école qui a atteint la durée maximum de 5 ans et celui de l'agent employé par la Commune de Manzat et qui travaillait à mi-temps dans la commune.
- b) Le devis de location d'une scie de sol pour l'aménagement de l'atelier est examiné.
- c) Diverses demandes de subventions d'organismes extérieurs à la commune seront examinées pour être prises en compte ou non pour le budget.
- d) L'opportunité de l'acquisition d'un terrain en zone AU sur le bourg est examinée, cette dernière pouvant contribuer à augmenter la réserve foncière propre à accueillir une extension du lotissement.
- e) La mise à disposition du terrain bordant le stade de football et des vestiaires pour un camp itinérant d'une centaine de jeunes en juillet est refusée, pour des raisons de sous-dimensionnement par rapport au nombre de jeunes, et pour des raisons de sécurité/responsabilité.
- f) L'organisation du 14 juillet est abordée dans les grandes lignes : Cérémonie à 11h, bal populaire gratuit de 22h à 2h du matin, feu d'artifice le 14 au soir à 23h.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire a permis de lister les projets d'investissement qui seront menés en 2017 : salle polyvalente, travaux de voirie, aménagement du cimetière (1^{ère} tranche), signalétique et noms des rues des villages, poursuite de l'équipement informatique de l'école, accessibilité et mur d'enceinte de la mairie.

En fonctionnement, les nouveaux tarifs de location de salles et des concessions funéraires ont été réexaminés ainsi que divers postes de dépenses liées aux salaires et charges. Le vote du budget aura lieu lors du prochain conseil municipal du 14 avril 2017.